

Évolution des tarifs communautaires eau et assainissement 2022

COMMUNE DE CHANAT-LA-MOUTEYRE

Depuis 2020, la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans est compétente en matière d'eau et d'assainissement sur l'ensemble des 31 communes du territoire. Aussi, **un « Service des eaux » a été créé** pour piloter ces compétences en lien étroit avec chacune des 31 communes, avec une attention particulière portée à la **performance du service public et à la solidarité territoriale**.

Cette prise de compétence s'accompagne d'une **volonté forte de préservation de la ressource en eau**, essentielle à la vie et à l'avenir de notre territoire, et de recherche **d'équité et de solidarité entre les habitants du territoire**. Pour améliorer la connaissance sur l'état des réseaux, un grand diagnostic est lancé et permettra de déterminer les travaux prioritaires pour limiter les rejets au milieu naturel, réduire les fuites et ainsi préserver la ressource.

A la suite d'un important travail de concertation avec les élus du territoire mené en 2021, une démarche de « cohérence tarifaire » du prix de l'eau a été mise en place. C'est une volonté forte et partagée d'aller vers une équité entre les habitants, en matière de qualité de service rendu, mais aussi en matière de prix de l'eau. En fonction des communes, de leurs efforts actuels et passés pour améliorer les performances des ouvrages, **les tarifs facturés aux usagers vont évoluer dans certaines communes**.

Ainsi, sur la commune de Chanat-la-Mouteyre, les redevances RLV eau potable et assainissement vont augmenter pour financer plus de 700 000 euros de travaux de modernisation des ouvrages sur les dix prochaines années, avec notamment l'aménagement de la place de la Croix à l'Étang.

Les parts variables du tarif d'eau potable communautaires, pour un mètre cube d'eau consommée, passeront respectivement de :

- 0,9100 € hors taxe à 1,0083 € hors taxe pour les usagers domestiques
- 0,5000 € hors taxe à 0,5540 € hors taxe pour les agriculteurs

La part variable du tarif d'assainissement communautaire passera de 0,6000 € hors taxe à 1,2325 € hors taxe.

Votés au Conseil Communautaire du 7 décembre dernier, les nouveaux tarifs seront appliqués lors de la prochaine facturation, **sur les volumes consommés à partir du 1^{er} janvier 2022 uniquement.**

CONTACT

04 73 64 57 91 – eau.rlv@rlv.eu